

HIVER 2022

DEMANDES DE PROPOSITIONS (DP)



Les demandes de propositions (DP) pour la collecte et le transport, et le traitement des matériaux sont maintenant terminées. Les contrats actuels de nos prestataires de services doivent expirer en octobre 2022. La direction recommandera d'aligner la nouvelle période contractuelle sur l'année fiscale d'Encorp (1^{er} avril 2023) et sur la date proposée de migration vers le modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP), comme annoncé par l'ECC (correspondance de l'ECC du 6 janvier).

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :
1-877-389-7320 • www.encorpatl.ca
Région de Moncton : 506-389-7320

PAULINE NOWLAN

Comptabilité

ANGELA DOW

Comptabilité

COLETTE BOUCHER

Finances

PIERRE LANDRY

Environnement

PAUL ROBICHAUD

TI

TIM PIDGEON

TI
Re-Centre

FRANÇOIS CÔTÉ

TI

MARTIN MALLET

TI

ANDRÉ CORMIER

Communications

PATRICK SURETTE

Mise en œuvre

LA VOIE À SUIVRE

Ce n'est un secret pour personne que le Programme de gestion des récipients à boisson (PGB) du Nouveau-Brunswick a sérieusement besoin d'être modernisé. Le PGB devient rapidement non viable s'il continue sur sa lancée actuelle.

Les taux de récupération des récipients à boisson usagés (RBU) au Nouveau-Brunswick sont parmi les plus bas des programmes de consignation de récipients à boisson au Canada et sont en baisse. Cette situation est en grande partie attribuable à ce qui suit :

- La lassitude des consommateurs à l'égard du système actuel en place qui n'a pas évolué ;
- Le manque de commodité et d'accès aux points de collecte ;
- La confusion liée aux contenants acceptés et aux différents frais de dépôt et de remboursement ; et
- Le remboursement actuel offert aux consommateurs (5 cents) n'est plus une motivation suffisante pour se rendre dans un centre de remboursement lorsque des options de ramassage en bordure de trottoir sont offertes pour les matières recyclables par les commissions de services régionaux.

Par conséquent, afin d'harmoniser le PGB avec les autres juridictions au Canada et dans le monde, nous proposons que le Nouveau-Brunswick adopte un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP). La REP est une approche politique dans laquelle la responsabilité, physique et/ou financière, d'un producteur pour un produit est étendue à l'étape post-consommation du cycle de vie du produit. La REP déplace la responsabilité en amont du cycle de vie du produit vers le producteur.

Dans cette optique, voici ce que nous recommandons comme changements au PGB en accord avec les principes de la REP :

- Encorp cherchera à améliorer de façon continue les taux de récupération des RBU : 75 % dans 5 ans et 80 % ou plus dans 10 ans après la transition du programme vers la REP, avec des mises à jour régulières affichées via notre indicateur de performance.
- Encorp prévoit que des modifications devront être apportées à la loi sur les récipients à boisson et au règlement général pour permettre la mise en œuvre d'un frais de recyclage des récipients (FRR) gérée par l'industrie. Chaque flux de matériaux s'autofinancera en fonction des coûts et des revenus de ce matériau.
- Encorp cherchera à augmenter le montant du remboursement aux consommateurs de la consigne payée pour les contenants de boissons. La nouvelle structure de remboursement de la consigne sera une consigne entièrement remboursable de 10 cents.
- L'industrie assumera les responsabilités liées à l'octroi de licences aux centres de remboursement et aux normes de conformité.
- Encorp mènera des campagnes de sensibilisation et d'éducation du public pour accroître la participation des consommateurs au recyclage. Encorp dispose de concepts d'image de marque et de marketing prêts à être déployés, ainsi que d'outils technologiques pour moderniser le réseau de points de collecte des RBU et attirer de nouveaux clients vers l'expérience de retour/récupération des RBU.



► ENCORP À 30 ANS

Pour célébrer le 30^e anniversaire du programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick, Encorp organisera des événements sociaux dans toute la province pour tous les propriétaires et le personnel des centres de remboursement en 2022.



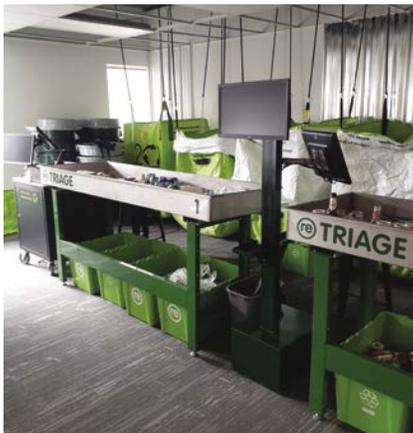
Les lieux, dates et heures seront annoncés ultérieurement.

En de telles occasions, il faut réfléchir au succès du passé, mais surtout, à ce que l'avenir réserve à notre industrie. Encorp a démontré son engagement envers la durabilité du programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau-Brunswick et la viabilité à long terme des centres de remboursement au cours des 30 dernières années.

À l'avenir, la coopération entre les parties prenantes est essentielle à la viabilité à long terme du réseau des centres de remboursement dans cette province. Nous avons hâte de partager avec vous le chemin à parcourir et d'entendre vos idées.

► DÉPLOIEMENT DES POINTS DE VENTE

La phase de déploiement de la technologie des points de vente (PDV) dans les 69 centres de rachat du Nouveau-Brunswick a commencé. L'aboutissement de cette initiative a commencé en 2017 avec le rapport final sur les projets pilotes menés par Encorp Atlantic. Encore une fois, cette initiative mènera à des efforts de modernisation qui se traduiront par un accès et une commodité accrue pour les consommateurs. Le point de vente a été conçu spécialement pour les centres de remboursement par le personnel d'Encorp et a été testé à quatre endroits depuis avril 2021.



LA VOIE À SUIVRE (SUITE)

Nous proposons de transformer Encorp Atlantic Inc. en une organisation de responsabilité des producteurs (ORP), semblable à celle de la Colombie-Britannique, avec un rapport annuel et des états financiers publiés.

Un élément clé de l'augmentation des taux de récupération des RBU est d'inciter les consommateurs qui ne prennent pas la peine de racheter leur RBU à le faire. L'amélioration des points de collecte des RBU pour en faciliter l'accès aux consommateurs est une partie de la solution. Inciter les consommateurs à racheter leurs RBU en augmentant le montant du remboursement des dépôts en est une autre. Notre plan propose un dépôt remboursable de 10 cents et un FRR flexible, ce qui, nous en sommes convaincus, augmentera la participation des consommateurs au PGB. Le FRR permettra à chaque flux de matières de s'autofinancer en fonction des coûts et des revenus de ce type de matières et permettra que le dépôt de 10 cents soit entièrement remboursé aux consommateurs. L'introduction d'une FRR garantira également la stabilité financière du programme à long terme et permettra de financer les investissements nécessaires pour atteindre les taux de récupération élevés visés par le PGB.

En coopérant avec tous les distributeurs, nous espérons obtenir une réduction des tris, optimiser les itinéraires de collecte et de transport, une administration unique, fournir un système de gestion des données (PDV) à tous les CR, poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation et assumer les responsabilités liées à l'octroi de licences aux centres de remboursement et aux normes de conformité.

Nous avons également adopté une stratégie de marketing pour améliorer les taux de retour des déchets de la Colombie-Britannique au Nouveau-Brunswick en encourageant tout le monde à "devenir un héros du recyclage" et à sensibiliser les gens à l'importance du recyclage des déchets de la Colombie-Britannique afin de garder la province et ses magnifiques espaces extérieurs exempts de déchets. De plus, nous ciblerons les écoles pour qu'elles mettent en place des programmes de recyclage et qu'elles s'associent aux CR locales afin de recueillir des fonds pour les activités et les programmes scolaires.

Nous sommes convaincus que les changements proposés amélioreront l'expérience des consommateurs en matière de retour et d'échange de tous les récipients à boisson consignés du Nouveau-Brunswick et qu'ils augmenteront considérablement le taux de récupération des RBU dans notre province. Tout le monde y gagne!

► POS - ALLOWANCE

Le système de point de vente (PDV) EnSys-Connex est la pierre angulaire du nouveau système de paiement d'Encorp Atlantique pour les centres de remboursement (CR). En gros, le PDV se raccordera aux scanners utilisés quotidiennement par les camionneurs pendant le ramassage dans les centres partout au Nouveau-Brunswick.



EnSys-Connex sera un outil de gestion essentiel pour votre entreprise et vous fournira un meilleur aperçu de vos activités. L'objectif est de vous aider à accroître la transparence des transactions de remboursement des récipients à boisson pour vos clients, à augmenter la précision et l'efficacité du comptage de votre personnel, à améliorer votre gestion des stocks et votre processus d'expédition, ainsi qu'à vous fournir des outils d'établissement de rapports pour votre entreprise. EnSys-Connex sera par ailleurs l'épine dorsale du futur programme provincial Re-Express, de portée provinciale, donnant aux CR admissibles qui souhaitent offrir à leurs clients un service « déposez et partez » la possibilité de traiter et de créditer les sacs reçus des utilisateurs du service.

En prévision de l'arrivée de ce système, Encorp offrira à tous les CR une allocation ponctuelle. Les propriétaires seront ainsi en mesure de se préparer à l'arrivée du PDV et des tables de tri fournies par Encorp. Les fonds pourront notamment servir à la préparation des sites, à l'installation d'Internet, à la prestation au personnel d'une formation supplémentaire ou à la fermeture pendant une journée, pour permettre l'installation.

Le déploiement du PDV commencera au début de février 2022 et il prendra jusqu'à 18 mois. Les propriétaires peuvent cependant accéder dès maintenant à un financement de 2500 \$. Cette allocation ne sera offerte que jusqu'au 31 mars 2022, aux CR qui se sont engagés à installer le SPV et ont conclu une entente de service avec Encorp.

Cet investissement est rendu possible par la stratégie de développement des affaires pour les CR proposée par Encorp.

